

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 4

Artikel: Soir de vie : l'action de la Croix-Rouge suisse en faveur de réfugiés âgés
Autor: Kohler, Rosette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soir de vie

L'action de la Croix-Rouge suisse en faveur de réfugiés âgés

Rosette Kohler

« Dans sa séance des 4 et 5 mars 1964, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a voté l'octroi d'un crédit de Fr. 30 000.— pour la remise de colis de parrainages à des réfugiés âgés en Autriche. » Cette communication laconique marque un terme: celui de l'action d'entraide que la Croix-Rouge suisse a menée ces dernières années, en Allemagne et en Autriche, en faveur des réfugiés âgés accueillis dans ces deux pays. Or, si cette action, qui fut entièrement financée par des contributions de parrainages, peut désormais être suspendue, elle s'est révélée d'une absolue nécessité et a permis d'adoucir bien des misères, bien des situations tragiques. L'article qui suit, rédigé par une collaboratrice de la Croix-Rouge suisse qui a organisé et suivi toute l'action mise sur pied en Allemagne en rappelle les principaux faits.



Au cours du dernier conflit mondial, puis pendant les années d'après-guerre, l'Allemagne et l'Autriche ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés venant de l'est; soit des anciens territoires allemands: Prusse orientale, Prusse occidentale, Poméranie, Silésie, ou encore des pays balkaniques. Il s'agissait dans la plupart des cas de réfugiés d'origine ethnique allemande dont les ancêtres avaient émigré au cours des derniers siècles. Certains ont fui de leur propre gré, d'autres ont été contraints d'abandonner le pays qui au cours des ans étaient devenu leur patrie. Plusieurs termes servaient à désigner ces « fugitifs »: réfugiés, personnes déplacées, rapatriés... Parmi eux se trouvaient beaucoup de vieillards isolés. Contrairement aux réfugiés plus jeunes qui se refaisaient peu à peu une existence, dans le pays qui les avaient accueillis, ces vieillards ne pouvaient plus reprendre pied dans ce monde nouveau, où le destin les contraignait à finir leur vie; arrachés à leur foyer, à leurs habitudes de toujours, transplantés dans un milieu étranger, sans amis, sans parents, le fait d'avoir dû quitter leur « patrie » signifiait pour eux la fin de toute existence. Affaiblis, déprimés, ils attendaient la mort et pour beaucoup cette mort est venue d'autant plus vite qu'ils se sentaient inutiles et à charge de la société.

Ce n'est pas uniquement la précarité de la situation matérielle de ces réfugiés âgés qui a poussé la Croix-Rouge suisse — il y a de cela 7 ans —, à leur apporter une aide, mais le fait aussi que cette catégorie de réfugiés ne pouvait pas, ne pouvait plus être touchée par les effets d'une prospérité économique dont les réfugiés plus jeunes, eux, bénéficièrent au même titre que les autochtones. Par ailleurs, nos interventions avaient aussi une portée morale. Et cette assistance morale, les conseils ou les encouragements que nous pouvions leur donner leur était certainement aussi nécessaire que l'apport d'une aide en nature.

Mais leur joie à la réception de nos colis...

Malheureusement, faute de nous trouver sur place en permanence, nous ne pouvions procurer cette assistance morale à nos protégés que par intermittence, lors,

notamment, de la remise des colis de parrainages qui leur étaient destinés. Quelle joie nous leur faisions alors, quel réconfort nous leur apportions en même temps que ces quelques kilos de « dons », leur prouvant ainsi qu'ils n'étaient ni oubliés ni complètement abandonnés!

Nos colis furent toujours constitués compte-tenu des besoins particuliers de leurs destinataires. Aux réfugiés d'Allemagne, nous avions coutume de remettre une couverture de laine, de la literie, des vêtements de nuit. En Autriche par contre, les réfugiés âgés recevaient des colis pouvant contenir, selon les cas, de la literie, une couverture, un matelas, des draps de flanelle, des pantoufles, de la laine à tricoter, de la flanelle, du café, du sucre...

Lorsque notre action débuta, le nombre des réfugiés âgés était très élevé; aussi avons-nous dû établir des directives précisant lesquels d'entre-eux pouvaient en premier lieu bénéficier de nos parrainages. Ainsi, nous sommes-nous limités aux « plus de 60 ans » dont les ressources ne dépassaient pas un certain minimum vital; (en l'occurrence, nos critères prévoient que ce minimum vital ne devait pas s'élever à plus de 20 % du taux le plus bas des prestations versées par l'assistance sociale).

Les visites régulières que nous faisions sur place, nous permettaient de nous rendre compte que les conditions de vie de ces vieillards étaient réellement très précaires. Dans bien des cas, leurs ressources permettaient à peine de payer la location d'un logement extrêmement primitif et une nourriture à peine suffisante. Il leur était pratiquement impossible de se procurer un meuble, des vêtements, des chaussures, du linge, bref, l'indispensable. Quant à leur « logement », il est difficile de décrire les sous-sols humides, les baraquas de jardin, les cahutes, les chambres non chauffées qui en tenaient lieu.

Trois exemples parmi tant d'autres

Les trois « cas » cités ci-dessous illustrent toute la misère des « oubliés » dont la Croix-Rouge suisse s'est efforcée d'adoucir le sort:

« La Famille B. vivait en Lettonie où elle possédait une ferme. Elle fut évacuée dans la région de Wartegau en 1939. En 1945, le mari réussit à s'enfuir en Allemagne. Sa femme, en compagnie de sa mère âgée de 90 ans et de ses deux filles qui avaient alors 7 et 12 ans fut envoyée en Sibérie. La vieille mère y mourut. Mme B. et ses deux filles furent affectées à un Kolkhoze où elles étaient nourries et logées contre leur travail. Trois ans plus tard, elles furent mises au bénéfice d'un autre traitement et perçurent dès lors une part du produit des récoltes. Cette part était payée en roubles et l'on en déduisait la valeur de l'entretien; à la fin de l'année, et si la récolte avait été bonne, l'ouvrier disposait encore d'une petite somme. Si en revanche, l'année avait été mauvaise, l'ouvrier demeurait le débiteur du Kolkhoze et devait s'acquitter de son dû l'année suivante. Mme B. et ses filles vécurent ainsi avec 90 autres personnes dans une baraque de terre glaise ne comportant qu'une seule pièce. Cette pièce unique ne servait pas seulement de dortoir commun, mais de cuisine, de réfectoire et encore de buanderie. En 1958, Mme B. et ses enfants purent gagner l'Allemagne de l'ouest. Actuellement, Mme B. qui a retrouvé son mari vit avec une de ses filles, mère de deux enfants. Ces cinq personnes logent dans deux petites pièces au sol de pierre, sises dans une ancienne ferme. La fille a chômé pendant longtemps et percevait une aide de l'assistance pour elle et ses deux enfants dont le père, un ressortissant allemand qui avait été interné en Russie a disparu. M. et Mme. B. touchent une rente minimale. Ils ont tous deux plus de 60 ans.»

« Le couple W. est originaire de Haute-Silésie. Cet ancien territoire allemand passa sous administration polonaise en 1945. Les W. purent demeurer dans leur propriété, tout en étant dépossédés de leur maison et de leurs terres. Agés alors de plus de 70 ans, ils furent mis au bénéfice d'une rente très modeste. En février 1958,

ils ont quitté leur foyer de leur plein gré pour se rendre en zone occidentale où ils ont retrouvé une de leurs filles, mariée, qui elle aussi venait de quitter la Silésie. Ils vivent dans un logement de fortune, dans une vieille ferme. Le plancher de la chambre et de la cuisine situées au-dessus de l'écurie est fait de terre battue. La fille prend soin de ses vieux parents et dépense pour eux les trois-quarts de son revenu pourtant bien modeste puisqu'il ne dépasse pas le minimum vital prescrit! La fille qui a elle-même un mari et deux enfants ne peut faire davantage pour eux.»

« Le mari de Mme M. a été évacué de Haute-Silésie en Russie d'où il n'est jamais revenu. Après son départ, Mme M. a vécu avec une fille mariée et mère de deux enfants. Les deux femmes et les enfants ont obtenu l'autorisation de se rendre à l'ouest, mais le gendre de Mme M. n'a pu partir... Aujourd'hui, Mme M. et sa fille reçoivent une aide de l'assistance et vivent dans un pavillon de jardin froid et humide.»

De 1956 à fin 1963, soit pendant 7 ans, la Croix-Rouge suisse a apporté une aide à 5935 réfugiés âgés vivant en Autriche et en Allemagne. Cette aide a représenté une dépense de Fr. 384 445.— au total.

Cet article est rédigé à l'imparfait. Oui, car la Croix-Rouge suisse a décidé de mettre un terme cette année à son action d'entraide aux réfugiés âgés d'Autriche et d'Allemagne. Elle le fait sans arrière-pensée, certaine d'avoir accompli sa tâche en faveur de ces déshérités. D'une part, en effet, parce que leur nombre va diminuer, parce que leur situation s'est améliorée au cours des ans, d'autre part, parce que les autorités gouvernementales et les institutions de bienfaisance allemandes et autrichiennes sont désormais en mesure de pourvoir elles-mêmes et entièrement à l'entretien des personnes âgées — réfugiées ou autochtones — devant encore être assistées.



Madame W. vient d'écrire « aux parrains » inconnus: « Mes chers Amis: c'est le premier paquet que je reçois. Jamais encore je n'ai reçu quelque chose d'aussi beau! Quelle joie vous m'avez faite, bonnes gens! Je ne cesse de penser à vous qui avez un si bon cœur. Je suis malade du cœur et j'ai les nerfs si faibles. J'ai reçu votre belle carte. Les soucis et les chagrins sont mes compagnons. Mon foyer, la ferme, les champs, le bétail, les belles vignes ne sont plus qu'un rêve. Trois fils et mon gendre tués pendant la guerre. En Autriche, j'ai vécu dans six camps: le sort de mes vieux jours ».